DEPARTEMENT REUNION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2026

AFFAIRE N°2026-CCAS-CA-18 : Création d'un poste de « Directeur/trice du CCAS ».

La Présidente certifie que la liste des délibérations a été affichée le 20 juillet 2026. La convocation du conseil d'administration avait été adressée le 2 juillet2026. Le nombre des membres en exercice : 17 Présents : 15 Absents : 02 Représentés :0 Total des votes : 15 La Présidente, Sidoleine PAPAYA	L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 juillet 2026, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Salazie s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Sidoleine PAPAYA, Présidente de droit du CCAS. **Présents :** Mme Sidoleine PAPAYA, Mme Nathalie HOAREAU, Mme Marie Jeanne ELISABETH, Mme Ghislaine BONHOMME, Mme Larissa COURTEL, Mr Benjamin PAUSE, Mr Gilbert MAILLOT, Mme Suzie ADELIN, Mme Nina ANDOCHE, Mr Thierry HOAREAU, Mr Dominique SAUTRON, Mr Georges NARANIN, Mr Serge LAUP, Mr Pascal GRONDIN, Mr Jimmy ARMAND **Absents** : Mr Landry HOAREAU, Mme Fany LEBRETON **Absents excusés représentés** : **Secrétaire de séance** : Mme Ghislaine BONHOMME

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publié le.....22 JUIL. 2026

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260716-2026-ccas-18-DE
Date de réception préfecture : 22/07/2026

Il est exposé au conseil d'administration :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes :

- Direction du CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales)

La Présidente propose au Conseil d'administration de créer un emploi permanent de Directeur/trice du CCAS à temps complet (35/35e), à compter du 1er août 2026, afin d'assurer notamment les missions suivantes :

- Participer à la définition des orientations en matière de politique sociale de la collectivité
- Coordonner les services de l'action sociale,
- Conduire la politique sociale et son évaluation,
- Conseiller les élus en différentes matières : droit et réglementation sociale, finances,
- Faire de propositions.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois adjoints administratifs, sur le grade d'adjoint administratif.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Les candidats devront justifier d'un niveau BAC+4 à 5 ou d'une expérience similaire sur le poste.

Le Conseil d'administration :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1 ;

Considérant la nécessité de renforcer l'organisation administrative du CCAS et d'assurer la direction de l'établissement ;

Décide :

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité 15 voix pour :**

Article 1 : De créer un emploi permanent de Directeur/trice du CCAS à temps complet (35/35e) à compter du 1er août 2026.

Article 2 : D'autoriser la Présidente ou son représentant dûment habilité à engager et conduire la procédure de recrutement de l'agent affecté à ce poste

Article 3 : De préciser que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du CCAS.

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260716-2026-ccas-18-DE
Date de réception préfecture : 22/07/2026

Article 4 : D'autoriser la Présidente ou son représentant dûment habilité à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

Ghislaine BONHOMME

Pour copie conforme,
La Présidente

COMMUNE DE SALAZIE
CCAS

Sidoleine PAPAYA

Accusé de réception en préfecture
974-269740213-20260716-2026-ccas-18-DE
Date de réception préfecture : 22/07/2026